

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

PROJET INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Suite à l'étude réalisée en 2021 par le bureau d'étude GS CONSEIL, et aussi avec la hausse importante des coûts de l'électricité, il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux tels que groupe scolaire, médiathèque, et éventuellement la Mairie

Plusieurs solutions peuvent être envisagées, soit vendre les excédents à EDF soit les stocker par des batteries virtuelles ou physique. Ce stockage de surplus de production d'électricité pourrait être utiliser les périodes où la production nécessaire ne serait pas suffisante.

Une consultation va être lancée pour mettre en place cette opération de production d'énergie renouvelable.

AVIS FAVORABLE

BIEN VACANT SANS MAÎTRE

En 2002 plusieurs parcelles situées « Sous la Vialle » ont été viabilisées dans le cadre de la Participation des voies nouvelles et réseaux. Seule la parcelle AC 250 incluse dans ce périmètre n'avait pas fait l'objet de participation car le propriétaire n'était pas connu.

Après renseignement pris auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire, aucune taxe foncière n'a pas été payée depuis plusieurs années. Une procédure de bien vacant sans maître peut être engagée conformément à l'article 713 du Code Civil. Cette parcelle sera intégrée dans le patrimoine de la Commune.

AVIS FAVORABLE

RAPPORT ANNUEL QUALITE DES EAUX

Un bilan sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine desservant la Commune de Chaspuzac sur les cinq dernières années (2017 à 2021) a été rendu par l'Agence Régionale de Santé qui effectue le contrôle sanitaire.

AVIS FAVORABLE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

Suite au transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, les attributions de compensation ont été révisées. Le montant retenu pour la Commune de Chaspuzac en 2022 s'élèvera à 85 899, 00 euros.

AVIS FAVORABLE

TRAVAUX EP EXTENSION BT

2 parcelles de terrain qui vont être construites au village de Fontannes doivent fait l'objet d'une extension du réseau électrique. La participation des travaux confiés au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire s'élèveront à 1590,00 euros pour la Commune de Chaspuzac.

AVIS FAVORABLE

APPROBATION AVIS DE LA CRC

Une saisine de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes a été effectuée sur les comptes de l'année 2021. L'avis de la CRC rendu le 5 mai 2022 est approuvé par le Conseil Municipal.

AVIS FAVORABLE

BUDGET GENERAL (DECISION MODIFICATIVE)

Suite aux révisions de prix appliquées sur le marché de la réhabilitation de la Maison CHAPON et de la Maison ROCHER, il y a lieu des prévoir des crédits supplémentaires sur ces 2 opérations. (29 000,00 euros)

AVIS FAVORABLE

RENOVATION APPARTEMENT LE BOURG

L'appartement situé Route du Puy est libre depuis fin Février. En raison de la vétusté de l'appartement, la Commune va procéder à des travaux de rénovation avant de le remettre en location.

AVIS FAVORABLE